

Formation Référent Santé et Sécurité au Travail

Public concerné	Nombre de stagiaires	Durée	Prérequis	Taux de réussite	Tarifs (net de taxes)
Tous les salariés	10 maxi	21 heures / 3 jours (-300 salariés) 35 heures / 5 jours (+ 300 salariés)	Autoformation « les bases de la prévention » conseillée		Inter entreprise 990 € / participant Intra entreprise 2190 € / groupe (3j) 3450 € / groupe (5j)

Objectifs de formation

Le référent Santé & Sécurité au Travail est capable de :

- Mener à bien ses missions de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels » afin d'assister et de conseiller le chef d'établissement dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail (*Articles R4644-1 et suivants du code du Travail*)
- les 11 missions du Référent Santé & Sécurité au Travail* :
 - La prévention des Risques Professionnels
 - L'évaluation des Risques Professionnels et Document Unique
 - L'analyse des Accidents du Travail
 - L'accueil des nouveaux salariés
 - Les plans de prévention
 - Grille de Détection des Anomalies (GDA) / Réception d'une machine CE neuve
 - Les affichages obligatoires / la signalisation
 - Le registre d'accidents bénins
 - Les documents obligatoires
 - Les vérifications générales périodiques (VGP)
 - Les formations obligatoires

* Suivant demande

Méthodes pédagogiques

Echanges interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias.
Support pédagogique remis tout au long de la formation.

Evaluation et certificats

Evaluation écrite (QCM) réalisée en fin de stage

Attestation d'entrée en formation / Attestation d'assiduité / Attestation de fin de formation avec compétences acquises

Maintien et actualisation des compétences

Tous les 4 ans

Encadrement

La formation est dispensée par un formateur Référents Santé & Sécurité au Travail certifié.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Modalités d'accès à la formation

Aucune.

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

Aspect réglementaire :

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. »

Art L4644-1 du code du Travail

Contenus

Connaitre et appliquer la réglementation Santé & Sécurité au Travail

- Les obligations employeurs et salariés (Les formations règlementaires,
- Les 14 documents obligatoires,
- Le management S&ST (Cour de Cassation)
- Les 9 principes généraux de prévention)
- La réglementation EU et Française du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)

Connaitre et développer la Prévention des Risques Professionnels

- Définition, Enjeux et valeurs de la prévention
- Acteurs internes et externes de la prévention (Rôles et missions)
- Coûts (Directs / Indirects) et rentabilité de la prévention
- Comprendre l'apparition d'un dommage (MAD)
- Définitions et procédures de reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)
- Importances des AT/MP (Statistiques, Indices et Taux de fréquence / gravité).
- Différences et efficacités entre la Prévention et la Protection (EPI / EPC)
- Différences entre Danger et Risque (Travail prescrit et réel)
- Les étapes de la démarche globale d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Le Danger Grave Imminent (DGI) - Droit de retrait et le devoir d'alerte.

Développer les compétences du Référents Santé et Sécurité au Travail

- L'accueil du nouveau salarié
- Elaborer et mettre à jour le Document Unique
- Elaborer les plans de prévention de co-activité
- Obtenir et tenir un Registre d'Accidents Bénins
- Analyser les causes des Accidents de Travail (Méthode de l'arbre des causes)
- Connaitre les vérifications des machines (Initiales, quotidiennes et périodiques)
- Connaitre la signalisation Santé et Sécurité au Travail
- Connaitre et veiller aux affichages obligatoires
- Evaluer la situation de l'entreprise (Grilles d'indicateurs)
- Connaitre les facteurs de pénibilité (CPP)
- Suivre et veiller les risques spécifiques
- Connaitre les notions de communication interne et d'information)

Le programme sera adapté en fonction de la demande réalisée par l'employeur sur les missions confiées au référent Santé et sécurité au travail